

Délibérations du 18 février 2022

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en distanciel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du 18 février 2022, 9h, en visioconférence, via Teams.

Sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présent.es et représenté.es en début de séance : 26

Étaient présent.es :

Collège A : Marie DESPRES-LONNET, Martine SEVILLE, Valérie HAAS, Jean-Yves AUTHIER, Emilie VAYRE

Collège B : Hervé GOLDFARB, Alexandre QUIQUEREZ, Marie-Karine LHOMMÉ, Tanguy LEROY

Collège BIATSS : Olivier DAMOUR, Eve ROTHBERG, Stéphane RICHARD, Flora PULCE, Hervé BRUNI

Personnalités extérieures : Stéphane THOMAS

Usagers/ères : Mateo CHICHET, Ninon CHARLES, Thomas COUDURIER, Vincent MUOT, Quentin LAURISSE

Représenté.es : Isabelle BOEHM, Erica DUMONT, Samuel BAUDRY, Pascale COLLIOT, Samuel VIEU, Clémence FROGER, Marie BAREILLE

Invité.es : Arnaud DE LA ROCHETTE DE ROCHEGONDE, Florence FEUTRIE, Philippe POLOME, Pierre-Yves STEUNOU, Reza HADJIKHANI, Sandrine DAVID, Clotilde CASTAGNE-VEZIES

Invité.es permanent.es : Cathy LOBRY, Valérie DESPRAT, Agnès DANTHENY, Stéphane CHARIGNON

INFORMATIONS ET ECHANGES

01 – Actualités de l'établissement

Nouvelle accréditation :

L'équipe accréditation a fini la tournée des composantes et continue les échanges pour certaines licences ou masters.

Maquettes de Licences : elles sont quasiment finalisées et devraient pouvoir être présentées à la CFVU de mars 2022.

Maquettes de Masters : des transferts intra-composante d'heures de Licences (excédentaires ou économies réalisées) vers des Masters ou Licences seront soumis au vote du CA du 11 mars 2022.

Les prochaines maquettes seront donc votées en mars et avril 2022, mais cela n'a pas d'incidence sur les dates de campagnes de candidatures ou l'affichage de l'offre de formation.

Il n'y a pas de modification possible sur la matrice financière lorsqu'elle a été validée, s'il existe un écart avec la maquette pédagogique il faudra mettre cette dernière en adéquation avec la matrice financière.

02 – Bilan Service de Pédagogie du Supérieur (SPS)

Présentation par Jean-Yves POITRAT - Responsable du Service de pédagogie du supérieur :

Missions du SPS :

- Accompagner des maître.sses de conférences et des doctorant.es dans leur première expérience pédagogique
- Mettre en place des modules de formation à destination des enseignant.es et enseignant.es-chercheur.es
- Accompagner sur les plans pédagogique et technique la mise en place des projets d'usage du numérique dans les activités d'enseignement
- Soutenir le développement des innovations pédagogiques / pratiques alternatives
- Accompagner et suivre des projets d'enseignement à distance
- Apporter un soutien aux composantes dans la mise en œuvre de dispositifs d'évaluation des formations et des enseignements
- Coordonner des projets avec les autres établissements du site

La crise sanitaire a démontré l'importance de développer l'hybridation des enseignements, le SPS mène des projets essentiels en ce sens :

- Assistance, formation au numérique, mise à disposition d'outils
- Accompagnement des réflexions sur des sujets de fonds tels que l'hybridation, l'évaluation, l'inclusion, le jeu sérieux (intention « sérieuse », de type pédagogique avec des ressorts ludiques)
- Accompagnement des projets d'enseignants tels que des capsules vidéo, classes inversées.

La taille du service a considérablement crû, de mars 2020 à février 2022 : il est passé de 4 postes permanents (BIATSS) à 4+5 postes sur projets ; les enseignant.es associé.es au SPS sont passé.es de 1 (96 hetd) à 3 (144 hetd). A été créé un réseau de référent.es pédagogie et numérique (13 référent.es pour 120 hetd).

Les demandes augmentent, ce qui est la preuve que le service a trouvé sa place, et qu'il rend un service de qualité, mais il ne peut répondre à toutes ces demandes, ce qui peut engendrer des frustrations des deux côtés.

Les élu.es saluent ce bilan du SPS et appellent à une meilleure visibilité de ses réalisations, notamment sa participation aux projets sur AAP (type Hype 13, Hybrid-IT). Cette amélioration de la communication est bien prévue et en cours de réalisation.

03 – Résultats enquête 2021 Insertion professionnelle (OFIVE)

Présentation par Pierre-Yves STEUNOU – Responsable OFIVE :

Rôle de l'OFIVE (Observatoire des Formations de l'Insertion professionnelle et de la Vie Etudiante) :

- Études statistiques et aide au pilotage pour les fonctions Missions et Support de l'Université Lumière Lyon 2
- Responsable des enquêtes ministérielles (SISE nomenclature, inscriptions et résultats, insertion pro...)

Analyse et chiffres clefs Insertion des diplômé.es de Licence Professionnelle – 2017/2018

- Sur 155 inscrit.es, 141 ont été diplômé.es, soit un taux de réussite de 91 %
- Sur 141 diplômé.es, 110 ont répondu au questionnaire
- 79,4% referaient la même LP
- 71,3% ont un emploi à l'issue de leur LP (dont 54,4% en adéquation avec le niveau d'étude et 53,3% un emploi stable)
- 72% des diplômé.es ont accédé à l'emploi en moins de 6 mois, 16% entre 6 mois et 1 an et 13% en plus d'un an.
- Salaire médian de ce premier emploi : 1441 €

Analyse et chiffres clefs Insertion des diplômé.es de Master 2 – 2017/2018

- Sur 3063 inscrit.es, 2383 ont été diplômé.es, soit un taux de réussite de 77,8 %
- Sur 2383 diplômé.es, 1809 ont répondu au questionnaire
- 71,1% referaient le même Master
- 89,1% ont un emploi à l'issue de leur Master (dont 79,1% en adéquation avec le niveau d'étude et 66,9% un emploi stable)
- 62% des diplômé.es ont accédé à l'emploi en moins de 6 mois, 22% entre 6 mois et 1 an et 16% en plus d'un an.
- Salaire médian de ce premier emploi : 1700 €

Synthèse & recommandations de l'enquête :

L'enquête 2021 sur l'Insertion professionnelle permet d'identifier les meilleurs modes d'accès au 1^{er} emploi : le stage, le réseau (personnel, professionnel...), les sites spécialisés (rubrique recrutement, petites annonces).

Elle permet de mettre en lumière les moyens les plus efficaces pour que les étudiant.es préparent leur insertion professionnelle et entretiens d'embauche :

- Se renseigner sur le marché du travail (offres d'emploi) : cibler les métiers accessibles et disponibles
- Travailler son CV : mettre en avant ses compétences (savoir-faire) et ses qualités
- Soigner sa présence sur les réseaux sociaux (professionnels et personnels)
- Répondre aux prérequis de l'offre d'emploi : compétences demandées acquises (savoir-faire)
- Mettre en avant ses qualités humaines (savoir-être)

Modalités d'enquête :

Cette enquête nationale est conduite par le ministère et déléguée à l'établissement. L'Université Lumière Lyon 2 a fait le choix d'interroger l'ensemble des étudiant.es, mais ne sont remontées au ministère que les données demandées par ce dernier : les étudiant.es français, de moins de 30 ans, qui n'ont jamais interrompu leurs études. Tous les résultats sont publiés sur le site data.gouv.fr.

Cette enquête est encadrée par le conseil national de l'information statistique (CNIS) et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), le cadre est similaire à celui du recensement. Les étudiant.es sont contactés 3 mois après l'obtention du diplôme sur leur mail personnel ou téléphone ou par voie postale. On ne peut pas utiliser ces données personnelles dans un cadre classique, car il faut respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Questions sur l'élargissement de l'enquête :

Cette enquête est structurée juridiquement par le ministère et ne laisse que peu de place à des sujets annexes. L'OFIVE répond aux questions des élu.es :

- Qui sont les étudiant.es non répondants (22% pour les diplômé.es LP et 24,1% pour les diplômé.es M2) ? Est-il possible de les inclure ?

Sujet qui intéresse l'OFIVE, sur lequel il faudrait travailler, c'est un élément important qui n'est pas abordé au niveau national. L'OFIVE est prêt à accueillir en stage un.e étudiant.e en Master afin de travailler en collaboration avec elle/lui sur ce sujet.

- Qui sont les étudiant.es qui ne sont pas sur le marché de l'emploi après leur diplôme ?

On constate que le marché de l'emploi demande de plus en plus de doubles compétences, ce qui pousse les diplômé.es à poursuivre leurs études. Parmi ces diplômé.es : 69% n'ont pas repris d'études, 24% sont dans une autre formation, 7% sont en doctorat.

- Est-il possible de réaliser le même type d'enquête pour les LP en Alternance et les différents secteurs disciplinaires ?

Des enquêtes similaires pour les LP en alternance et secteurs disciplinaires existent déjà et sont transmises sous forme de fiches aux responsables de formation

- Dans les conclusions de l'enquête, il est recommandé de soigner sa présence sur les réseaux sociaux (professionnels et personnels), existe-t-il des formations sur ces réseaux sociaux destinées aux étudiant.es ?

Le Centre d'Orientation, des Stages et de l'Insertion des Étudiant.es (COSIE) propose des rendez-vous et des ateliers sur la recherche d'emploi, de stages, la rédaction de CV, et aborde à cette occasion la question des réseaux sociaux, notamment LinkedIn.

ADOPTIONS

MCC

04 – MCC LAS/PASS et M2 Psychologie sociale, du travail et des organisations

MCC 2021-2022- PASS MINEURE PSYCHOLOGIE/SCIENCES COGNITIVES : dans les modalités classiques les écrits à distance ont été remplacés par des écrits en présentiel pour s'aligner sur les autres mineures PASS du site lyonnais

MCC 2021-2022 – M2 Psychologie sociale, du travail et des organisation, promotion et éducation à la santé : ces MCC sont votées suite à une erreur d'interversion des fichiers avec un parcours de l'ISPEF ayant un nom similaire (Master 2^{ème} année Sciences de l'éducation, parcours : promotion et éducation de la santé). Les MCC n'avaient donc pas été votées en octobre 2021.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : 26
Vote 01 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
25	0	0	1

REPORT DE LA MISE EN PLACE DE LA CERTIFICATION EN LANGUE ANGLAISE

05 – Report de la mise en place de la certification en langue anglaise

Contexte :

[L'arrêté du 3 avril 2020](#) relatif à la certification en langue anglaise pour les candidat.es inscrit.es aux diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie impose la passation d'une certification « externe » et « reconnue au niveau international et par le monde socio-économique » pour la délivrance du diplôme.

Cet arrêté, publié en plein confinement, a suscité de multiples réactions dans le monde universitaire et au-delà.

La mobilisation a permis de reporter d'une année la mise en application de la certification ; le marché national attribué à l'entreprise PeopleCert a été dénoncé. Les universités sont libres de passer un marché avec l'organisme certificateur de leur choix, pourvu qu'il réponde aux conditions, mais doivent appliquer l'arrêté en 2021-2022.

Deux inconnues cependant demeuraient : le montant du remboursement forfaitaire par étudiant.e, et l'évolution de la passation du CLES vers une plus grande simplification.

En conséquence de quoi, l'Université Lumière Lyon 2 n'a pas concrétisé les démarches de passation de marché pour l'année 2021/2022 pour l'ensemble de l'établissement.

Au 18 février 2022, nous constatons que :

- Le montant forfaitaire de 30 euros annoncé par la DGESIP ne permet pas de couvrir le coût des certifications envisagées, sauf à renoncer à la qualité du service ;
- Les modalités de passation du CLES anglais restent inchangées et ne permettent pas d'augmenter le nombre de candidat.es possible en 2021/2022 (pour rappel : maximum de 400-500 candidat.es au Centre de Langues, tous diplômes confondus) ;
- Quelques composantes, qui avaient déjà passé marché, vont faire passer la certification à leurs étudiant.es (IUT, SEG, Langues).

Délibération :

La CFVU, réunie le 18 février 2022, prend donc acte que la certification obligatoire en langue anglaise ne pourra matériellement pas être proposée à l'ensemble des étudiant.es de L3 et LP de l'université, et que le diplôme de Licence et LP devra être délivré en 2022 sans attestation du passage de la certification.

Nombre de présent.e.s ou représenté.e.s : **26**
Vote 02 – **Adoption**

Pour	Contre	Abst	NPPV
25	1	0	0

Fait à Lyon, le 22 février 2022

Marie-Karine LHOMMÉ

Vice-Présidente formation, orientation et insertion professionnelle

